

Les sommes versées à l'avance pour les voyages GEOL sont garanties

En cas d'annulation du voyage par GEOL,

le 100 % des sommes versées par les clients est immédiatement remboursé.

Ceci est valable, quel que soit l'argent déjà dépensé par GEOL pour l'organisation du voyage.

GEOL assume entièrement ses responsabilités en tant qu'organisateur de voyages.

GEOL est également affilié à **Swiss Travel Security (STS)**,

une garantie de voyage qui couvre les sommes versées à l'avance par les clients,

au cas où GEOL tomberait en faillite ou se trouverait en défaut de paiement,

ce qui n'est pas d'actualité!

Cette garantie de voyage est obligatoire et imposée par la loi fédérale sur les voyages à forfait

Un voyage à forfait est une combinaison d'au moins deux des prestations suivantes,

lorsqu'elle est offerte à un prix global et qu'elle dure au minimum 24 heures:

transport, hébergement, autres services touristiques représentant une part importante du forfait comme guides, excursions, visites, restauration, etc.

Vous n'avez donc aucune crainte à avoir pour les versements effectués à GEOL.

Toute demande d'informations supplémentaires à : info@thierrybasset.ch.